



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chercheurs

Question écrite n° 2812

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le statut des jeunes docteurs partis en post-doc à l'étranger. Le programme « retour post-doctorants » monté par l'agence nationale de la recherche a permis à un certain nombre d'entre eux, dont le statut est précaire, en leur confiant un budget, jusqu'alors réservé aux seuls chercheurs statutaires, la mise en route de leur sujet de recherche. Il lui demande de lui dresser un bilan ainsi que de lui préciser quelles sont ses intentions concrètes concernant la durée du programme et l'ouverture de ce dernier à un plus grand nombre de postulants.

Texte de la réponse

Créée afin de répondre aux nouveaux besoins du système de recherche, l'Agence nationale de la recherche a pour mission d'accroître les efforts de recherche, d'intensifier les collaborations public-privé et de développer les partenariats internationaux. Parmi les programmes non-thématiques de l'Agence nationale de la recherche, le programme « Retour Post-doctorants », lancé en 2009, vise à encourager et faciliter le retour de jeunes chercheurs ayant effectué un séjour post-doctoral à l'étranger dans les laboratoires de recherche en France. Ouvert à toutes les disciplines scientifiques, il s'adresse à des chercheurs ayant précédemment soutenu leur thèse en France et ne disposant pas de poste statutaire dans un établissement français. Les lauréats se voient offrir, pendant une durée maximale de trois ans, les moyens appropriés pour poursuivre leur projet de recherche sur le territoire national. Grâce à l'acquisition d'une expérience de recherche complémentaire, ce programme a également pour ambition de favoriser un recrutement des lauréats dans un organisme de recherche, une université ou une entreprise. Ce programme connaît un succès croissant, puisque 84 projets ont été examinés en 2009, 125 en 2010 et 167 en 2011. Pour l'édition 2012, 173 projets ont été présentés, et 38 projets de recherche « Retour Post-doctorants » ont été financés pour un montant de 14,5 M€, ce qui correspond à un taux de sélection de 22%. Le montant moyen attribué par projet a été de 380 000 euros. Au total, 118 projets ont été financés de 2009 à 2012. Sur cette même période, le budget cumulé s'élève à 46,5 millions d'euros. En ce qui concerne les perspectives 2013 du programme « Retour Post-doctorants », elles seront examinées lors du prochain conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche, qui se tiendra le 15 novembre 2012. Ce programme sera maintenu en 2013, avec la recherche de co-financements européens dans le cadre du programme COFUND.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2812

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4665

Réponse publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6475